

Procès-verbal n°7 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	Lundi 3 Février 2025
À :	Siège du District Gard Lozère
Présidence :	M. Claude BOUILLET
Présents :	Mme Marie Elysabeth COLLAVOLI. MRS Christian BOUTADE. Jean Marc LAUGIER. Jean Louis CABARDOS. François ESPADA.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 6 de la réunion du 13 janvier 2025.

INDISPONIBILITES ARBITRES

- MR DELLEVA G : certificat médical jusqu'au 13/2

DEMANDE D'ARBITRES

- FC CHUSCLAN : match du 1/2
- AS VERSOISE : match du 9/2
- REMOULINS SPORT : manque match et date + Félicitations à un arbitre
- AS STE ANASTASIE : match du 9/2
- FC TAVEL : match du 9/2
- ST GILLES AEC : match du 16/2
- AS VERSOISE : match du 16/2
- GALLICIAN : match du 26/1
- AC PISSEVIN : match du 9/2

COURRIERS RECUS

- MR VIEIRA M concernant son absence du 12/1 + vœux
- AS CENDRAS : Félicitations à un arbitre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Bouillet Claude

Le secrétaire de séance

Mr Cabardos Jean Louis

